



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté



1er décembre 2004

Par l'équipe du Collectif

Numéro 182



Compilation des présentations en commission parlementaire

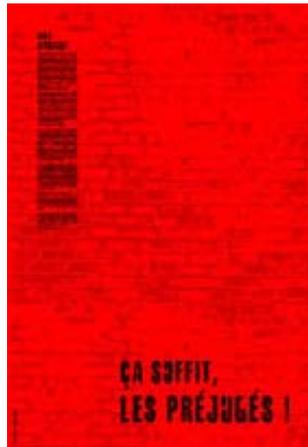
Une compilation a été faite des présentations effectuée en commission parlementaire. En analysant les transcriptions, la preuve est maintenant faite que le rejet du projet de loi est massif. Les personnes intéressées à en savoir plus sont invitées à visiter notre site pour lire les notes-bilan. (www.pauvrete.qc.ca).

Des piles et des piles d'appuis

Depuis quelques jours notre télécopieur ne déroutait pas (c'est le cas de le dire !) à force de recevoir vos appuis. On est en train de travailler à saisir tout ça pour en faire la présentation dans les prochains jours. On doit avoir dépassé les 3000 appuis d'inviduEs et de groupes. Bravo !

Un excellent édito dans Le Devoir

À lire et relire, cette citation d'un excellent éditorial de Josée Boileau dans *Le Devoir* d'aujourd'hui, suite aux annonces d'hier. L'auteure commence son texte par un extrait de la présentation du Barreau en commission parlementaire : «L'État n'a pas à se préoccuper d'être charitable. Il a cependant le devoir d'être juste. C'est pourquoi il importe qu'il reconnaisse clairement le droit du citoyen à l'assistance lorsque celui-ci est dans le besoin, quelle que soit la cause immédiate ou éloignée de ce besoin.» L'éditorialiste poursuit plus loin : «... le ministre confond le concept de couverture des besoins essentiels, ce qui est l'aide sociale, et les incitatifs qui -- le mot le dit -- ajoutent au traitement de base.» Bien dit.



Le débat sur le principe commence

Bonjour tout le monde !

Comme vous l'aurez peut-être entendu, le processus d'adoption du projet de loi 57 est commencé. L'objection et la vigilance s'imposent.

Bilan et affiches

Hier mardi, le ministre Béchard a annoncé de très minces modifications au projet de loi 57. C'est aussi hier que le Collectif rendait public son bilan des auditions de la commission (communiqué en page deux et notes bilan sur notre site Internet). Ce point de presse fut également l'occasion de lancer officiellement une affiche produite et offerte à notre réseau par Johanne Chagnon, une artiste de Montréal. Vous en avez ici un aperçu. Vous pouvez vous procurer cette affiche de 24x36 en communiquant avec nous. Johanne suggère de la tapisser dans des endroits visibles. Ce qui a été fait hier pendant quelques instants sur le panneau indicateur des services du ministère au 425 St-Amable à Québec, pendant notre point de presse. Inutile de dire que dès les caméras parties l'oeuvre a disparu et le panneau est revenu à son bleu Québec habituel ! Dur, dur, de confronter aux préjugés.

Début des débats sur l'adoption de principe du projet de loi 57

C'est aujourd'hui, mercredi le 1er décembre, que l'adoption de principe du projet de loi 57 a commencé. Cette étape précède l'étude article par article qui devrait commencer au début de la semaine prochaine. Nous avons assuré une présence en chambre tout au long des débats aujourd'hui. Cette présence a été remarquée et elle marque visuellement notre objection.

Nous avons donc pu voir que le ton et l'attitude adoptés par le ministre Béchard n'ont guère évolué. A l'image du gouvernement dont il fait partie, le ministre n'entend pas se justifier. Son approche du débat a été très partisane et parsemée des préjugés et illogismes habituels. Il est très dur d'entendre ça et de se dire que ce sont les conditions de vie des 394 000 personnes les plus pauvres au Québec qui sont mises en jeu par de si pauvres arguments. Il est bien bas de faire valoir les mauvais coups du gouvernement précédent pour esquiver les critiques quand on procède soi-même à des détériorations honteuses.

Ça devrait se poursuivre demain et vendredi. Comment ça marche ? Le ministre fait un discours (fait aujourd'hui), et le critique de l'opposition officielle fait le sien (fait aussi). C'est suivi d'une intervention de vingt minutes de tous les députéEs qui désirent s'en prévaloir. À vous d'évaluer combien s'en prévaudront.

Quant à nous, persistons à marquer notre objection à cette adoption.

Le communiqué ci-dessous est celui préparé pour le point de presse que devaient tenir le Collectif et le Front commun hier, le 30 novembre, avant qu'il soit connu que le ministre annoncerait des modifications au projet de loi 57 juste avant ce point de presse. Malheureusement ce communiqué tient toujours la route, les annonces du ministre d'aujourd'hui ne modifiant pas vraiment le portrait de la situation. En abolissant l'article 53 sur la saisie des chèques pour non-paiement de loyer, le ministre défait un problème qu'il a lui-même causé. Il cause toutefois un nouveau et grave problème en ouvrant la voie à la mise en tutelle des chèques. Il ne garantit toujours pas l'indexation complète de toutes les prestations pour janvier 2005. Les autres modifications ne règlent pas le problème de «philosophie» fondée sur les préjugés plutôt que sur les droits qui est à la base du projet de loi. Nous maintenons notre demande de retrait.

COMMUNIQUÉ

**Projet de loi 57 sur l'aide sociale :
le Collectif et le Front commun rectifient le
bilan des auditions fait par le ministre et
exigent le respect de la démocratie**

Ça suffit, les préjugés !

Québec, le 30 novembre 2004. Forts de la position majoritaire qui s'est exprimée en commission parlementaire, le Collectif pour un Québec sans pauvreté et le Front commun des personnes assistées sociales du Québec demandent au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et à son gouvernement de retirer à cette étape son projet de loi 57 sur l'aide sociale et de ne pas le soumettre à l'adoption de principe tel que prévu plus tard cette semaine. Ils lui demandent d'assurer la couverture des besoins de l'ensemble des prestataires sur une base de droits, sans distinction reliée à l'aptitude au travail, et de conformer la loi actuelle sur l'aide sociale à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Ils l'enjoignent également de donner suite immédiatement à la volonté très majoritairement exprimée en commission de voir l'indexation complète de toutes les prestations d'aide sociale assurée pour le 1^{er} janvier 2005. À la clôture de la commission, jeudi dernier le 25 novembre 2004, l'opposition officielle a confirmé, calculs à l'appui, que le projet de loi 57 était si contesté que le ministre ferait mieux de le retirer. Le ministre a prétendu quant à lui qu'il avait la légitimité pour procéder. Le Collectif et le Front commun contestent le bilan du ministre et tiennent à rectifier les faits.

Une volonté très claire de la majorité des présentations

Le Collectif a procédé à une compilation des 61 présentations faites en commission sur une liste de 30 points en cause dans la réforme de l'aide sociale présentement en cours. Le tableau qui se dégage confirme la compilation présentée par l'opposition officielle et fait ressortir une très forte majorité d'interventions exigeant notamment, dans l'ordre de fréquence des mentions :

- **l'indexation complète de l'ensemble des prestations pour janvier 2005** (43 l'exigeant sur 48 mentions);
- **la couverture des besoins par la prestation d'aide sociale** (41 l'exigeant sur 47 mentions);
- **le retrait du projet de loi 57** (35 l'exigeant sur 45 mentions).

«Le ministre n'a pas, suite aux auditions faites par la commission, la légitimité nécessaire pour procéder à la réforme de l'aide sociale qu'il propose, affirme Vivian Labrie, porte-parole du Collectif. Persister dans son projet serait hautement anti-démocratique. Sa réforme est une réforme toxique, alimentée par les préjugés, qui appauvrirait davantage les prestataires et qui retournerait le Québec à l'ère des régimes particuliers d'avant la première loi sur l'aide sociale de 1969. S'il veut vraiment changer de philosophie, il doit non seulement abolir les pénalités dès janvier, ce que tout le monde approuve, mais aussi écouter l'expertise citoyenne qui lui est offerte sur un plateau d'argent.»

«La position majoritaire entendue en commission contient ce qu'il faut pour avancer vers un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde, poursuit Éric Bondo, porte-parole du Front commun. Elle rallierait une très grande partie des préoccupations exprimées en commission, ce qui n'est pas le cas de la position du ministre. Il y a une loi anti-pauvreté au Québec. Le ministre le sait. Il doit s'y conformer.»

Des appuis multiples et variés à la position majoritaire

Le Collectif et le Front commun tiennent à faire savoir que la position qui se dégage des auditions de la Commission est portée par des intervenants aussi majeurs que le Barreau du Québec et l'Ordre professionnel des travailleurs et travailleuses sociaux du Québec. Au cours de la dernière semaine le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques a tenu à apporter un appui sans équivoque à cette position. Une campagne d'appui en cours par le Collectif et dont le résultat sera annoncé prochainement a reçu des appuis très variés, allant de celui de cinq paroisses de la Gaspésie à celui de la chaire «Approches communautaires et inégalités de santé» de l'université de Montréal.

«Ça suffit, les préjugés !»

Une artiste de Montréal, Johanne Chagnon, a apporté quant à elle un appui original en lançant aujourd'hui une affiche grand format à placer dans divers lieux publics pour dénoncer l'impasse produite par le projet de loi 57 et pour montrer le mur des préjugés auquel se frappe la volonté citoyenne d'aller de l'avant vers un Québec sans pauvreté.

«Nous arrivons à un moment où ce qui devait être dit a été dit. C'est la conscience de chacun et chacune qui est interpellée, concluent Éric Bondo et Vivian Labrie. La nôtre nous dit que ce que le ministre et son gouvernement sont en train de faire est inacceptable. Le gouvernement se cache derrière un mur de vieux préjugés qui empêche d'aller vers du mieux alors que le mieux est à notre portée comme société. Nous nous objectons. Ça suffit, les préjugés !» -30-



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca